

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 18/11/2024
PROCÈS-VERBAL

Par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2024, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis lundi 18 novembre 2024 à dix-neuf heures sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

Présents : ETTORI Carole, COURLET Jérémie, CHATAGNAT André-Gilles, CHEN Carole, FOEX Romain, CANICATTI Georges, BAUDET Alexandre, ESTEULLE Laurent, MANTILLERI Éric.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

La présidente ayant ouvert la séance à 20h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : CHEN Carole.

Le compte-rendu de la séance précédente du 4 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

● Réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire : lancement de l'appel d'offres-phase 2

Mme la Présidente rappelle que le chiffrage du dossier de consultation des entreprises de l'architecte n'étant pas prêt lors de la réunion précédente, la décision a été reportée au prochain comité syndical du 18 novembre 2024.

Mme la Présidente donne le chiffrage du projet de réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire qui s'élève à 4 502 402.85 € HT. Elle rappelle que les autres pièces du dossier ont été présentées lors de la réunion du 4 novembre dernier. Elle indique que sur demande des élus, le maître d'œuvre a mis des travaux en option et en tranche conditionnelle soit :

- le lot n° 21 « bâtiments modulaires provisoires » en option pour 160 000 € HT ;
- les travaux d'extension de la salle de motricité en tranche conditionnelle pour 252 000 € HT.

Elle rappelle que la 1^{ère} phase des travaux concernait le déplacement d'un bungalow et dévoiement d'un réseau d'eaux usées. Cette phase a été réalisée au mois de juillet 2024. Il y a donc lieu de poursuivre les travaux. Pour cela une nouvelle procédure d'appel d'offres doit être lancée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique.

Après avoir délibéré et pris connaissance des pièces du DCE, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de valider le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 4 502 402.85 € HT,
- de lancer la consultation des entreprises,
- conformément aux articles précités du code de la commande publique, d'avoir recours à la procédure adaptée. La publication de l'appel d'offres se fera via la plateforme de marchés publics www.mp74.fr et sur le Dauphiné Libéré édition Haute-Savoie.

● Questions diverses

Sans objet.

Mme la Présidente lève la séance à 19h36.

La Présidente du SIVU,
Mme ETTORI Carole

Le secrétaire de séance,
Mme CHEN Carole